



FORMATION INITIALE AMIANTE OPERATEUR SOUS SECTION IV

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Savoir travailler dans un milieu amianté

CONTENU DE LA FORMATION : Conforme au décret du 23 février 2012

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

☒ **En présentiel**, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

☐ **En classe virtuelle** (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

☒ **En distanciel** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

☒ **En multi-modal V1** : En visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

☒ **En multi-modal V2** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 14 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION PRE REQUIS: Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir un certificat d'aptitude au poste par la médecine du travail ou d'un certificat d'aptitude au port du masque respiratoire isolant par le médecin traitant.

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propriété ou l'alimentaire.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : Savoir travailler en milieu amianté, obtenir la certification SS4

FINANCEMENT POSSIBLE : Fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers

formation en présentiel

formation multi modale V1

formation multi modale V2

RS6417

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2027

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE OPERATEUR SOUS SECTION IV

PROGRAMME EN PRESENTIEL

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Savoir reconnaître l'amiante	
		Définition de l'amiante
		Les effets sur la santé
		Les matériaux contenant de l'amiante
		Les interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante
2	Connaître la démarche prévention du risque amiante	
		VLE/VLEP/ Modes opératoires
		Connaître les formations réglementaires
		Connaître les acteurs de la prévention
		Le suivi des salarié
		Connaître le dispositif de formation à l'amiante
3	Connaître les méthodes de prévention du risque amiante	
		Connait des valeurs d'empoussièrement selon un processus
		Connaître les méthodes visant à réduire l'émission de fibres.
		Appliquer un mode opératoire

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative, explicative et démonstrative reposant sur de nombreux exercices dont 50% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.

Sur sessions programmées, lien Carif oref.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE OPERATEUR SOUS SECTION IV
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V1) : classe virtuelle + présentiel.**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Savoir reconnaître l'amiante	
	<i>En classe virtuelle</i>	Définition de l'amiante
	<i>En classe virtuelle</i>	Les effets sur la santé
	<i>En classe virtuelle</i>	Les matériaux contenant de l'amiante
	<i>En classe virtuelle</i>	Les interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante
2	Connaître la démarche prévention du risque amiante	
	<i>En présentiel</i>	VLE/VLEP/ Modes opératoires
	<i>En classe virtuelle</i>	Connaître les formations réglementaires
	<i>En classe virtuelle</i>	Connaître les acteurs de la prévention
	<i>En classe virtuelle</i>	Le suivi des salarié
	<i>En classe virtuelle</i>	Connaître le dispositif de formation à l'amiante
3	Connaître les méthodes de prévention du risque amiante	
	<i>En classe virtuelle</i>	Connait des valeurs d'empoussièrement selon un processus
	<i>En présentiel</i>	Connaître les méthodes visant à réduire l'émission de fibres.
	<i>En présentiel</i>	Appliquer un mode opératoire

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant se connecte à la classe virtuelle durant 7 heures.

Méthode interactive avec le formateur, QCM, échanges, apports théoriques.

Regroupement des apprenants en présentiel pendant 7 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE OPERATEUR SOUS SECTION IV
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V2) : A distance + présentiel.**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Savoir reconnaître l'amiante	
	<i>A distance</i>	Définition de l'amiante
	<i>A distance</i>	Les effets sur la santé
	<i>A distance</i>	Les matériaux contenant de l'amiante
	<i>A distance</i>	Les interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante
2	Connaître la démarche prévention du risque amiante	
	<i>En présentiel</i>	VLE/VLEP/ Modes opératoires
	<i>A distance</i>	Connaître les formations réglementaires
	<i>A distance</i>	Connaître les acteurs de la prévention
	<i>A distance</i>	Le suivi des salarié
	<i>A distance</i>	Connaître le dispositif de formation à l'amiante
3	Connaître les méthodes de prévention du risque amiante	
	<i>A distance</i>	Connait des valeurs d'empoussièrement selon un processus
	<i>En présentiel</i>	Connaître les méthodes visant à réduire l'émission de fibres.
	<i>En présentiel</i>	Appliquer un mode opératoire

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 7 heures de formation dans un temps défini. Le formateur accède à la plate forme, vérifie les temps passés sur les modules.

Regroupement des apprenants en présentiel pendant 7 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS